

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juillet 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi
M. Constant donnant pouvoir à Mme Thibault
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Paul, M. Monany, Mme Lagarde



Délibération n° IV du 6 juillet 2023

BIENNALE INTERCULTURELLE DE LA SEINE-SAINT-DENIS MULTITUDE – MISE À DISPOSITION DU PARC DE LA BERGÈRE À BOBIGNY – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DES ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES PARTICIPANTES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Considérant la préfiguration de Multitude, Biennale interculturelle de la Seine-Saint-Denis, lancée par le Département autour d'évènements culturels et conviviaux,

Considérant les principaux critères retenus pour la programmation : le caractère populaire, convivial, culturel des projets, l'ancrage territorial, l'émergence artistique, la gratuité des activités, l'inclusion et la lutte contre les discriminations et stéréotypes de genres, l'écoresponsabilité,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions d'occupation temporaire du Parc départemental de la Bergère, le 1^{er} juillet 2023, dans le cadre de *Multitude, Biennale interculturelle de la Seine-Saint-Denis*, au profit des associations et entreprises participantes ci-énumérées, dont projets ci-annexés : Les 15 associations sont : Léo and Co (Bobigny), Karaib Martinique Guadeloupe Bèlè K (Bobigny), Franco-Tamouls (Bobigny), Les colombes d'Haïti (Bobigny), Réseau citoyen Franco/berbères (Bobigny), ATHI PARASAKTHY pour l'enseignement artistique de la danse Barathanathiyam (Villepinte), Tafata et falbala (Drancy), Seke Culture (La Courneuve), Studio Boissière (Montreuil), Zebrook (Noisy-le-Sec), Les Souffleurs (Aubervilliers), Boboche Solidaire (Bobigny), Maison des langues et des Cultures (Aubervilliers), Kagayaki (Bobigny), APS Association pour la promotion de la langue et de la culture soninké (Saint-Denis) ;

Les 10 entreprises sont : Glaces Martinez (Montreuil), Kay Fritay (Bagnolet), Chicken Run Foodtruck (Kremlin Bicêtre), SO'6-La Saucisse (Thorigny-sur-Marne), Naba traiteur



(Romainville), Pizza à l'appart (Rosny-sous-Bois), L'instant créole (Paris 19ème), O'Munich (Aulnay-sous-Bois), French Toque (Le Bourget), Motel Services (Paris 11ème) ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.